

FINALITES DES TRAITEMENTS

L'activité d'Agent de Transfert regroupe principalement les finalités suivantes :

Finalités	Base légale permettant le traitement	Données obtenues auprès de Tiers ¹	TRANSFERT DES DONNEES VERS UN PAYS NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (*)
Comptabilité des Fonds	OBLIGATION LEGALE	OUI	Etats- Unis Monaco Pays de localisation de l'investisseur
Détermination de la VNI des Fonds et communication de la VNI aux investisseurs Elaboration et communication pour le compte des Fonds			
Tenue du registre			
Enregistrement et Traitement des demandes de souscription/Conversion et rachat des actions			
Identification et vérification de l'identité des investisseurs			

() Hors transferts vers la Suisse mentionnés dans les présentes mentions au titre de la sous-traitance de certains traitements notamment informatiques.*

¹ Les informations concernant les tiers sont disponibles sur simple demande adressée à la société de gestion.